

323

DA22

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

DNV·GL

6211-24-077

À l'intention de: Maude Durand
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1 R SV7

DNV GL – Division Énergie
4100 rue Molson
suite 100
Montréal QC, H1Y 3N1
Tel: 514-272-2175

2 novembre 2015

Objet : Réponses aux commentaires en vue de l'analyse environnementale du projet de parc éolien du Mont Sainte-Marguerite (Dossier 3211-12-212).

Mme. Durand,

Au nom de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite S.E.C., il nous fait plaisir de déposer ce document apportant des précisions en lien avec le document de la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres daté du 3 juin 2015. Ces renseignements ont pour objectif de faciliter les étapes ultérieures d'analyse du projet.

Tel que requis, le document est déposé en 20 copies papiers, ainsi que 15 copies électroniques.

En espérant le tout à votre entière satisfaction.

Sincèrement,



Michaël Roberge
Chef d'équipe
Environnement et permis
DNV GL – Division Énergie

1 COMMENTAIRES

1.1 Milieux humides

Dans le volume 5 de son étude d'impact, l'initiateur de projet s'engage, à la page 52, à réaliser l'inventaire des milieux humides aux mois de juin et de juillet 2015. Ces périodes conviennent à la Direction de l'écologie et de biodiversité (DES). Par ailleurs, dans ce même document, l'initiateur de projet fait état de diverses modifications apportées au parc éolien. Ces modifications affecteraient, entre autres, le bilan des superficies humides touchées par le projet. La DES considère ce nouveau bilan comme approximatif, puisqu'il est effectué à partir de la cartographie préliminaire.

La DES aimerait exprimer un souhait concernant l'estimation à venir des superficies humides affectées par le projet. Il serait apprécié que la description des impacts du projet soit mieux illustrée qu'elle ne l'est dans le volume 5. En effet, ce dernier est confus quant aux superficies humides affectées selon la cartographie préliminaire. À la page 15, par exemple, on affirme que les milieux humides seraient touchés sur une superficie totale de 0,10 ha. Or, à la phrase suivante, on estime soudainement qu'un empiètement de 0,23 ha se ferait dans les milieux humides le long des chemins existants. Doit-on comprendre que l'empiètement total serait en réalité de 0,33 ha? Cet empiètement total n'apparaît cependant pas au tableau 11, dont la fonction est de résumer les superficies naturelles affectées dans la zone d'étude.

À la suite de l'inventaire, la DEB souhaiterait obtenir un tableau complet des superficies humides affectées, avec une description des activités causant cet impact et l'identification précise des milieux humides affectés. Par ailleurs, elle recommande également que les milieux humides affectés soient identifiés sur une carte. À l'heure actuelle, au vu des cartes fournies à l'annexe A du volume 5, il est difficile de savoir où sont exactement les 0,10 ha (ou 0,33 ha?) touchés par le projet.

Réponse:

La carte 1 de l'annexe A présente les milieux humides identifiés lors de l'inventaire réalisé à l'été 2015. Un rapport d'inventaire est en cours de réalisation. L'Initiateur s'engage à réaliser un tableau complet des superficies humides affectées.

En raison des modifications mineures qui pourraient être apportées aux infrastructures suite à l'analyse des résultats des inventaires, il est préférable d'attendre quelques semaines avant de fournir ce tableau. Tel que mentionné au volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement, la séquence « éviter – minimiser – compenser » sera appliquée et présentée en vue de l'acceptabilité du Projet.

1.2 Rapport d'inventaire archéologique

Prendre note que le rapport d'inventaire archéologique devra couvrir les neuf zones de potentiel touchées par le projet.

Réponse:

L'initiateur prend note de l'avis. L'inventaire archéologique est en cours de réalisation et sera déposé au cours du mois de novembre.

1.3 Aspects fauniques

Lors de l'étape d'analyse pour l'acceptabilité environnementale, des éléments supplémentaires devront être fournis et des précisions devront être apportées. Plus précisément, un addenda à la réponse à la QC2-12 (page 54 du volume 5) concernant le volet faune avienne doit être soumis. La réponse présentée dans le document daté du 6 mai 2015 aborde à la fois le suivi de la faune avienne et l'inventaire des populations de poisson par pêche électrique. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) demande à l'initiateur d'ajouter un suivi des mortalités à l'année 33.

Le MFFP tient à rappeler que le protocole concernant la faune aquatique ainsi que les fiches d'inventaire reliées à ce protocole doivent lui être soumis pour approbation avant le début de la caractérisation. L'initiateur doit s'engager à ce que les résultats de cette caractérisation soient soumis au MFFP afin de déterminer si ces derniers sont jugés recevables, et ce, avant le 31 octobre 2015.

Réponse:

Les deux derniers paragraphes de la réponse à la QC2-12 ne s'appliquent pas à cette question, mais plutôt à la QC2-13. Le contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec Distribution prévoit une durée d'opération de 25 ans. L'engagement pour le suivi des mortalités à l'année 33 ne s'avère donc pas nécessaire.

Les protocoles d'inventaire et les fiches de terrain associées pour le poisson et son habitat, ainsi que pour les salamandres de ruisseaux ont été transmis avant les travaux de terrain. Les résultats des travaux de terrain seront transmis sous forme d'un court rapport et les shapefiles associés seront transmis au plus tard le 31 octobre 2015.

1.4 Démarche auprès des citoyens

L'initiateur devrait présenter pour la période d'information publique, la compilation des réponses aux questionnaires remplis lors des rencontres qu'il a tenues auprès de la population en avril 2015.

Réponse :

Le tableau 1 présente la compilation des commentaires reçus lors des rencontres publiques des 27 et 28 avril 2015 à Saint-Séverin et Saint-Sylvestre et le tableau 2 présente les réponses aux questions.

Table 1: Compilation des enjeux soulevés dans les questionnaires

Enjeux soulevés	Saint Séverin	Saint-Sylvestre
Impact visuel	3	5
Justification du Projet et prix de l'électricité	1	2
Niveaux de bruit	7	7
Retombées économiques	12	13
Respect de l'environnement	2	4
Harmonie avec la population	3	1
Amélioration des chemins	2	2
Développement d'énergie renouvelable	3	4
Impact sur la chasse	2	1
Impact sur la végétation, les érablières et l'agriculture	2	0
Impact sur la santé	2	1
Projection de glace	-	1
Trajet des véhicules lors de la construction	-	4
Qualité de vie	-	2
Balisage lumineux	-	1
Impact de l'érosion sur les cours d'eau et l'habitat du poisson	-	1

Table 2: Compilation des réponses des questionnaires

	Saint Séverin	Saint-Sylvestre
Que pensez-vous de la configuration du projet (éoliennes, réseau collecteur, chemin d'accès, poste électrique)?		
Très acceptable	23	29
Acceptable avec peu de modifications	17	22
Acceptable avec beaucoup de modifications	4	8
Pas acceptable	-	2
Abstention	7	6
Êtes-vous d'accord avec le développement du projet éolien Mont Sainte-Marguerite dans la région?		
Oui, très en faveur	39	39
Oui, en faveur	6	13
Je ne sais pas	2	5
Pas vraiment, mais j'aimerais obtenir de l'information	-	1
Non, je suis plutôt contre le projet	2	5
Abstention	2	4
Nombre de questionnaires remplis	51	67

1.5 Méthodes d'analyse des impacts

La Direction de santé publique prend note de la réponse fournie par l'initiateur. Cependant, celle-ci considérera lors de son évaluation de l'acceptabilité du projet que les impacts du projet pour le climat sonore et les battements d'ombre sont de longue durée puisque, même si ceux-ci sont susceptibles de survenir de façon intermittente, ils pourraient perdurer durant toute la durée de vie du projet, donc des impacts permanents sur le milieu humain.

Réponse:

L'Initiateur prend note de l'avis, mais maintient que les notions de fréquence et d'intermittence sont intégrales à l'évaluation l'impact potentiel. Ainsi, la fréquence et l'intermittence d'un impact potentiel peut servir à moduler à la baisse l'analyse de la durée ou de l'intensité. DNV GL a opté pour intégrer ces notions à l'analyse de la durée.

1.6 Climat sonore

L'initiateur devra fournir plus de renseignements sur la durée et l'ampleur des travaux de construction pour les résidents situés dans l'aire du projet. Par exemple, une version préliminaire du plan de transport devrait être rendue disponible. Cette dernière présenterait sur une carte les trajets à emprunter par les camions qui achemineront les matériaux de construction (matériel granulaire, béton, composantes d'éoliennes). L'initiateur devrait aussi présenter une compilation du nombre de voyages de camion pour chacune des routes publiques utilisées pour le projet ainsi que la durée prévue des travaux pour chacun des secteurs regroupant des grappes d'éoliennes.

Réponse:

La carte à l'annexe A présente les trajets prévus pour acheminer les composantes des éoliennes aux aires de travail. L'aire du Projet compte quatre accès distincts, soit:

- Routes du Radar à partir de la Route 216 à l'ouest du périmètre urbain de Saint-Sylvestre (41 % des éoliennes);
- Route Sainte-Marguerite via un chemin privé par la Route 216 à l'est du périmètre urbain de Saint-Sylvestre (20 % des éoliennes);
- 1er Rang par la Route 112 à l'est du périmètre urbain de Tring-Junction (22 % des éoliennes) ;
- 5e Rang Nord à l'est du périmètre urbain d'East-Broughton (17 % des éoliennes).

Les travaux se dérouleront à partir de l'été 2016 jusqu'à la fin de l'année 2017. L'échéancier actuel ne prévoit pas de travaux au cours des mois de janvier à mars 2017 en raison des conditions hivernales. Les étapes de construction sont le déboisement, la construction des chemins, l'installation du réseau collecteur, la construction des fondations, l'érection des éoliennes et la remise en état des lieux.

L'entrepreneur général sera choisi au printemps 2016. Il est impossible à ce moment d'avancer un nombre de camions pour chacune des routes publiques. La carte de l'Annexe A présente toutefois les chemins où le réseau collecteur sera enfoui en bordure de l'emprise municipale et où les camions pour l'excavation circuleront. L'ampleur du transport des matériaux granulaires dépendra de la nature des matériaux trouvés sur le site. S'il est nécessaire de procéder à du dynamitage pour l'aménagement des fondations, l'entrepreneur pourra broyer le matériel et s'en servir sur place pour les routes.

1.7 Battement d'ombre

L'initiateur devra donner plus de renseignements sur les mesures d'atténuation qu'il envisage de mettre en œuvre advenant une plainte confirmée relative au battement d'ombre (ex. : arrêt programmé d'une éolienne lors de condition favorable aux battements d'ombre), en plus des discussions prévues au comité de suivi.

Réponse:

En raison des hypothèses conservatrices de la modélisation et de la présence de forêts sur près de 93% de l'aire du projet, DNV GL ne s'attend pas à ce que le battement d'ombre représente une nuisance pour les résidents.

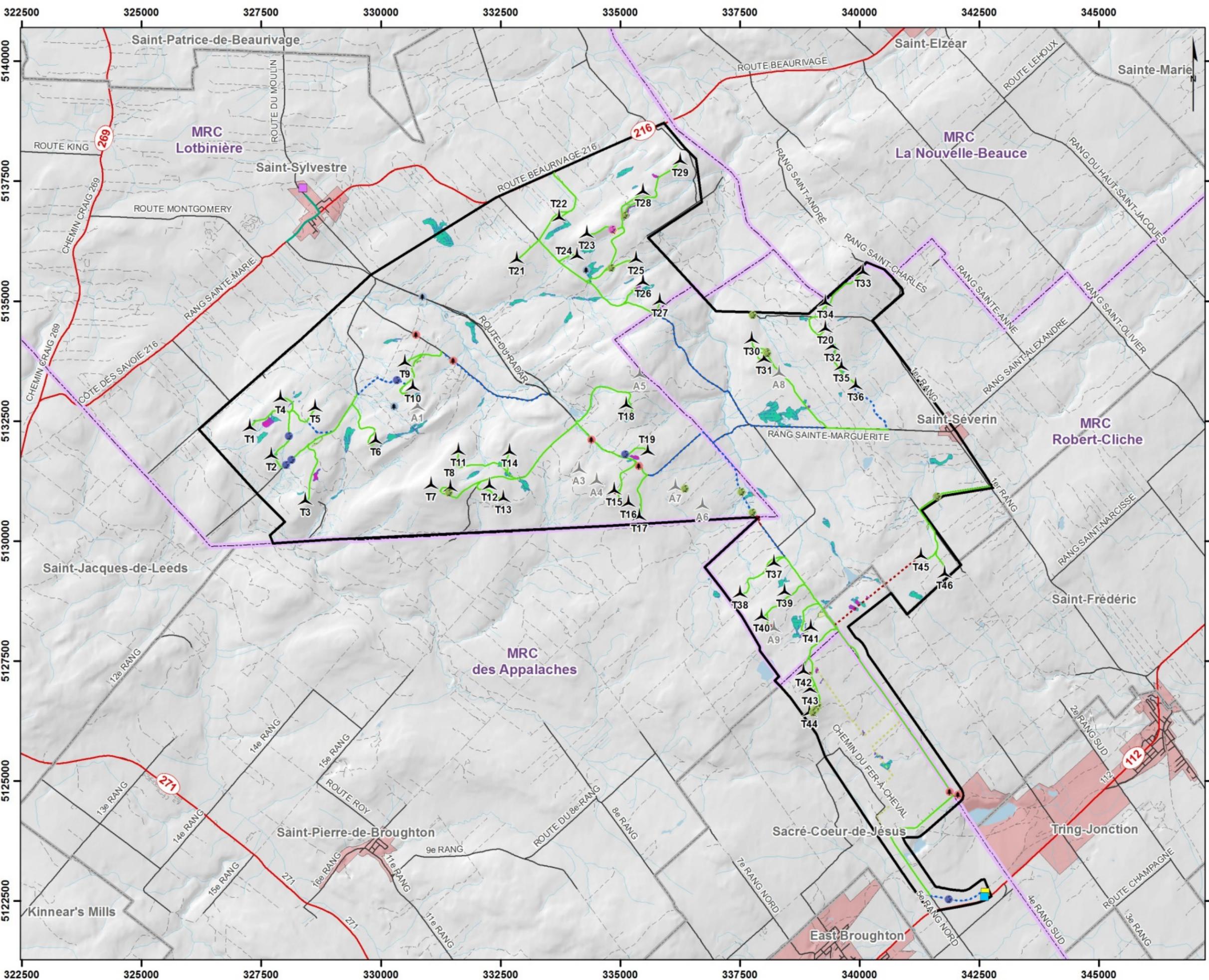
Chaque plainte serait traitée et documentée. Une visite chez le plaignant serait réalisée afin de documenter la situation. Les paramètres suivants seraient notés :

- Présence d'arbres sur le terrain ;
- Prise de photos du bâtiment et localisation des fenêtres ;
- Jour et moment de la journée que le battement d'ombre se produit ;
- Contexte de la plainte (activités, occupation du plaignant, etc.).

L'initiateur évaluera chaque plainte afin de déterminer la pertinence et la possibilité d'appliquer une mesure appropriée pour chaque situation évaluée en cas de nuisance avérée. La mesure appropriée serait discutée avec le MDDELCC et le plaignant.



ANNEXE A - CARTES



Légende

Éléments du projet	Espèce exotique
☐ Aire du projet	● Fallopia japonica
▲ Configuration d'éoliennes (46) Siemens SWT 3.2 - 113 m	● Phragmites australis
▲ Positions de réserve (8) Siemens SWT 3.2 - 113 m	Espèce à statut
■ Bâtiment de service	● Allium tricoccum
■ Poste de raccordement	● Adiantum pedatum
■ Aire d'entreposage temporaire / Bureau de chantier	● Cardamine diphyla
— Chemin d'accès	● Matteucia struthiopteris
— Chemin d'accès à faire d'entreposage	Milieu humide
— Réseau collecteur	■ Fen arbutif / herbacé
● À l'intérieur de l'emprise d'un chemin	■ Marécage arbutif
● Nouvelle emprise	■ Plaine de débordement sableuse
● Tracé alternatif	■ Prairie humide
Autres éléments	■ Tourbière minérotrophe
— Route provinciale	
— Route locale, rue	
— Autre chemin - sentier	
☐ Limite municipale	
☐ Limite de MRC	
☐ Périmètre urbain	
— Cours d'eau permanent	
— Cours d'eau intermittent	
— Plan d'eau	



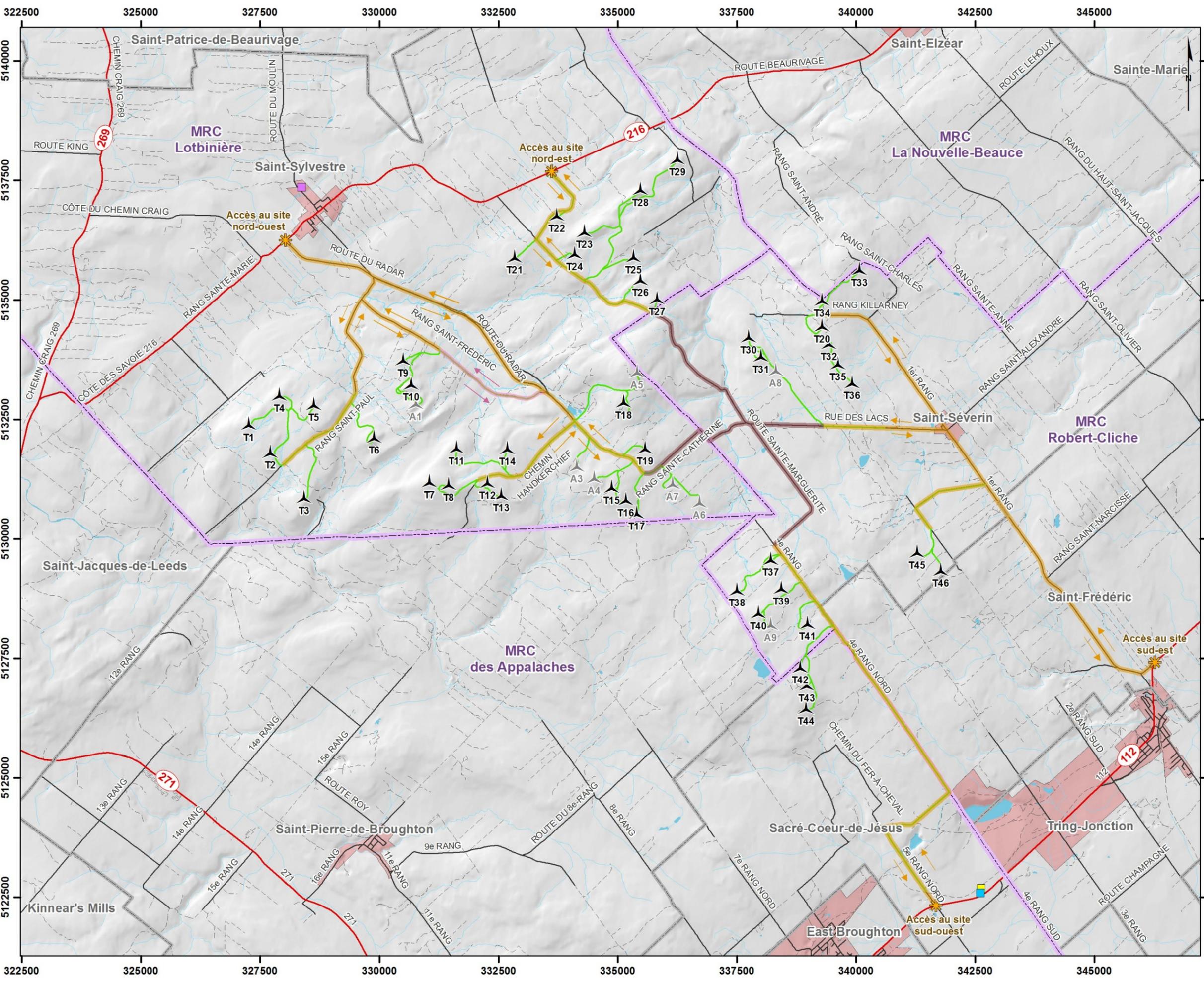
MILIEUX HUMIDES, ESPÈCES À STATUT ET ESPÈCES EXOTIQUES

DNV-Gl

800553-151015-NT
PCANrad085

15 octobre 2015

Projection: UTM Zone 19, NAD83
Sources: CanVec, FORGEN/TERGEN, CPTAQ, MRNF, MDDEP, Foncier Québec, Imagerie Aérienne (Bings, Google Earth), Groupe Hémisphère, Regroupement QuébecOiseaux, © Ministère des Ressources Naturelles du Québec



Légende

Éléments du projet

- ▲ Configuration d'éoliennes (46)
Siemens SWT 3.2 - 113 m
- ▲ Positions de réserve (8)
Siemens SWT 3.2 - 113 m
- ✱ Accès au site
- Bâtiment de service
- Poste de raccordement
- Aire d'entreposage temporaire / Bureau de chantier
- Chemin d'accès
- Route d'accès aux éoliennes
- Route alternative d'accès aux éoliennes
- Autre route de transport

Autres éléments

- Route provinciale
- Route locale, rue
- Autre chemin - sentier
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Périmètre urbain
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau



**ACCÈS AU SITE
VÉHICULES HORS NORMES**

800553-151022-NT
PCANrad085

DNV-GL

22 octobre 2015

Projection: UTM Zone 19, NAD83
Sources: CanVec, FORGEN/TERGEN, CPTAQ, MRNF, MDDEP, Foncier Québec, Imagerie Aérienne (Bings, Google Earth), Groupe Hémisphère, Regroupement QuébecOiseaux.
© Ministère des Ressources Naturelles du Québec

À PROPOS DE DNV GL

Motivée par son objectif de sauvegarder la vie, la propriété et l'environnement, DNV GL permet aux organismes de faire progresser la sécurité et la viabilité de leurs entreprises. Nous offrons des services de classification et d'assurance technique de même que des logiciels et des services consultatifs d'experts indépendants aux industries maritimes, pétrolière et gazière ainsi qu'énergétique. Nous fournissons en outre des services de certification à des clients œuvrant dans un large éventail de secteurs. Présent dans plus d'une centaine de pays, nos 16 000 professionnels se consacrent à aider nos clients à créer un monde plus sûr, plus intelligent et plus vert.